

Maisons-Alfort, le 26 JUILLET 2001

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à une demande d'extension de la liste positive des constituants
pouvant entrer dans la composition des adjuvants de bétons et mortiers aux
lignosulfonates de calcium**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Saisine 2000-SA-0267

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie d'une demande d'extension de la liste positive des constituants pouvant entrer dans la composition des adjuvants de bétons et mortiers aux lignosulfonates de calcium.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » tenu les 12 juin et 10 juillet 2001, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments rend l'avis suivant :

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France le 20 novembre 1997 à l'ajout de différents adjuvants organiques et notamment des lignosulfonates de sodium, dans la préparation des mortiers et bétons, à condition que leur concentration soit telle que la migration théorique de ces adjuvants demeure inférieure à 1 µg/l ;

Considérant que les lignosulfonates de calcium résultent de la réaction de l'hydroxyde de calcium sur les lignosulfonates de sodium ;

Considérant que le test d'Ames pratiqué sur les lignosulfonates de calcium donne des résultats négatifs et que la toxicité de ces substances est faible,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments donne un avis favorable à la demande d'extension de la liste positive des constituants pouvant entrer dans la composition des adjuvants de bétons et mortiers aux lignosulfonates de calcium, sous réserve que la migration théorique maximale dans l'eau soit inférieure à 1 µg/l.

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr